Le tourisme

Voie verte de la vallée de la Vologne : une étape décisive a été franchie

L'assemblée générale de l'association pour la voie verte de la vallée de la Vologne qui s'est tenue le 5 juillet à Aumontzey fera date pour deux raisons : assistance record et annonces capitales pour l'avenir du projet.

L'ECHO DES VOSGES 17.07.2025



Après les remerciements d'usage adressés aux membres de l'association et aux élus le Président Michel Georges a d'entrée de jeu qualifié cette AG d'assemblée générale de la délivrance et de l'espoir. Depuis deux ans les élus se sont véritablement emparé du projet et la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) réunissant représentants des collectivités territoriales et de l'Etat ce qui a permis de structurer la démarche autour d'un chef de projet, Maxime Berque. Cette démarche, impulsée par David Valence, Président de la commission Transports du conseil régional Grand Est, s'est concrétisée par la réalisation d'une étude de faisabilité remise aux membres du COPIL en mars 2025. Michel Georges s'est félicité de la collaboration étroite qui s'est manifestée à cette occasion entre les deux communautés de communes concernées (Gérardmer Hautes Vosges et Bruyères Vallons des Vosges) permettant ainsi au projet d'avancer rapidement. Il a par ailleurs remercié les élus pour les engagements financiers pris récemment. Le Président a souligné que le rôle de l'association allait évoluer dans la mesure où les élus portaient désormais un projet bien défini. L'association axera en priorité ses efforts sur l'information de la population en relation étroite avec les élus du territoire.

Maxime Berque, chef de projet aménagements cyclables et développement local à la CCGHV, est ensuite intervenu pour faire le point sur le projet après avoir rappelé quelques dates repères :

1988 : arrêt du trafic ferroviaire entre Laveline et Gérardmer

2017 : fermeture administrative de la ligne sans déclassement

2018 : l'axe Gérardmer-Bruyères est identifié comme axe structurant dans le schéma des itinéraires cyclables des PETR de la Déodatie et de Remiremont

2022 : relance des comités de pilotage

2024-2025 : étude de faisabilité

Juin 2025 : engagement des deux communautés de communes dans la réalisation du projet.

Les décisions récentes des conseils communautaires de la CCGHV et de la CCB2V ont marqué un tournant décisif dans l'avancée du projet en lui donnant une nouvelle visibilité avec un calendrier des opérations à venir : signature d'une convention avec SNCF-Réseau, études diverses, enquête publique...avec un démarrage des travaux mi-2027. Maxime Berque a ensuite détaillé les éléments d'ordre technique et environnemental qui ont conduit à la conclusion que le seul tracé envisageable pour une liaison douce était celui de la voie ferrée actuelle. Ce constat ne permet donc pas de retenir les options vélorail évoquées récemment dans la presse locale.

S'agissant du financement du projet, estimé à 6 640 000 €, celui-ci devrait être assuré à plus de 60% par les aides des différents partenaires (conseil régional, conseil départemental, Etat, ADEME), les deux communautés de communes assurant le reste à charge.

Les différents élus ont ensuite pris la parole. Frédéric Thomas, vice-président de la CCGHV et maire de Granges-Aumontzey, a insisté notamment sur le gros travail réalisé par le comité de pilotage dans un esprit très constructif. Il a également souligné l'effort financier important consenti par les collectivités territoriales pour que ce projet aboutisse.

Marie-José Dartois et Jean-Louis Mentrel, vice-présidents de la CCB2V, ont remercié l'association pour le travail accompli et rappelé que ce projet, soutenu par la communauté de communes, était très important pour la valorisation du territoire. La CCB2V a par ailleurs engagé une réflexion sur les liaisons douces à l'échelle de la com'com et l'étude du tracé Bruyères-Epinal a été décidé lors du dernier Conseil Communautaire.

Elisabeth Klipfel, vice-présidente de la CCGHV et maire de Champdray, a déclaré : « *les astres sont alignés* ». Il s'agit d'un projet stratégique pour les territoires. C'est également un projet fédérateur qui a le plein soutien du Conseil Départemental.

David Valence a insisté sur le caractère structurant du projet qui va créer du lien entre les territoires et les rendre par ailleurs plus attractifs. C'est une anomalie qu'il n'y ait pas de voie verte à Gérardmer a-t-il déclaré en citant les liaisons douces déjà existantes dans les Vosges. Le Conseiller Régional a également souligné l'engagement de tous les partenaires dans ce projet qui figure au schéma régional cyclable et il a terminé en insistant sur la nécessité d'une information renforcée autour du projet.

En conclusion, un vent d'optimisme a soufflé sur cette AG 2025 et l'horizon semble bien dégagé pour que les marcheurs et les cyclistes puissent emprunter cette voie verte tant attendue, en début d'année 2029.

DM – MG